



Le Collège communal de la Ville de Liège,
Le Commandement militaire de la Province de Liège, et
L'Association Royale « Monument National à la Résistance » et
Le Comité d'Entente des Groupements Patriotiques de la Province de Liège
ont l'honneur de vous convier à assister
à la Cérémonie qui se déroulera
le mardi 21 juillet 2026
à l'occasion de la Fête Nationale Belge

PAR LE COLLÈGE :

Le Directeur général,
Laurent REA FUENTE.

L'Échevin de la Culture en charge
du Devoir de Mémoire,
Elisabeth FRAIPONT.

Le Bourgmestre,
Willy DEMEYER.

POUR LE COMMANDEMENT MILITAIRE DE LA PROVINCE DE LIÈGE :
Le Colonel breveté d'état-major Vincent JACQUES-HOUSSA.

POUR L'ASSOCIATION ROYALE « MONUMENT NATIONAL À LA RÉSISTANCE » :
Le Président national, Monsieur Patrick ANSIA.

POUR LE COMITÉ D'ENTENTE DES GROUPEMENTS PATRIOTIQUES
DE LA PROVINCE DE LIÈGE :
Le Président, Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN.

Programme :

08h30 : Accueil des invités
08h40 : Dépôts de fleurs aux Monuments « Charles Rogier », « Aux Libertés Liégeoises » et au
« Monument National à la Résistance »
10h00 : Célébration du TE DEUM en la Cathédrale Saint-Paul

(Pour des raisons de sécurité, toutes les personnes souhaitant assister au Te Deum sont invitées à être présentes dans la Cathédrale pour 9h45 au plus tard.)

Informations :

1. Des emplacements parking seront réservés dans le Parc d'Avroy, côté « Trinkhall » de 8h00 à 16h00.
- ***P.-S. : l'invitation relative à la Réception organisée au Palais provincial doit vous être adressée directement par la Province auprès de laquelle vous confirmerez votre présence.***
2. Les gerbes doivent être déposées, pour 7h45 au plus tard, directement aux Monuments concernés.
Merci d'insister auprès de vos fleuristes respectifs
3. Les gerbes non confirmées ne seront pas annoncées.
4. Tenue de ville exigée.

CARTON RÉPONSE

FÊTE NATIONALE BELGE
Le lundi 21 juillet 2026

Mme, Mlle, M. :

Nom de l'Association et titre du ou des déposant(s) :
.....
.....
.....
.....

- | | | |
|---|------------|------------|
| 1) <i>Assistera à la Cérémonie protocolaire :</i> | <i>OUI</i> | <i>NON</i> |
| 2) <i>Déposera</i> : - Au Monument « Charles Rogier » | OUI | NON |
| - Au Monument « Aux Libertés Liégeoises » | OUI | NON |
| - Au « Monument National à la Résistance » | OUI | NON |

Inscription : inscription à renvoyer soit via ce carton-réponse (en majuscules), soit par mail à l'adresse : protocole@liege.be pour le **lundi 6 juillet** au plus tard.